



**Syndicat national de l'administration scolaire,
universitaire et des bibliothèques**

Fédération syndicale unitaire

Compte – rendu de la CAPA des AASU du lundi 12 décembre 2005

Ordre du jour : notation, réduction d'ancienneté, titularisations

La CAPA a duré toute la journée, de 9 heures à 19 heures avec une pause d'une heure et demie à la mi-journée.

Après lecture des déclarations préalables par les commissaires paritaires (voir en annexe celle du SNASUB/FSU), l'administration a reconnu les nombreuses disparités dans le traitement des collègues pour le remplissage des items et la fixation de l'évolution de note. Mais elle en attribue la cause, plus à une absence d'encadrement académique dans la mise en oeuvre qu'à une conséquence néfaste du nouveau dispositif.

La commission d'harmonisation a, semble-t-il, rencontré de grandes difficultés pour « calibrer » les propositions d'évolution de note dans la mesure où, pour les AASU, les quotas étaient dépassés. Le tri à partir des items, pas, peu ou mal utilisés s'est avéré difficile voire impossible. Pour départager les ex-aequo, c'est le critère de l'ancienneté de corps qui a été choisie.

Quoi qu'il en soit, il nous a été dit que la commission d'harmonisation se réunirait en janvier pour faire le bilan de cette nouvelle procédure de notation et que ce bilan serait présenté lors d'un groupe de travail où seraient présents les représentants du personnel.

La notation :

- 2 demandes de révision de notation à l'initiative du supérieur hiérarchique .
- 14 demandes de révision de la note harmonisée.
- 24 demandes de révision de la note initiale.
- 7 commentaires et demandes d'information.

Toutes les demandes de révision de note harmonisée ont été examinées mais ont toutes été rejetées car l'administration a refusé de remettre en cause le travail d'harmonisation de la commission académique.

Aucune des 4 notes négatives contestées n'a été remontée.

Sur les 5 notes à 0 contestées, 1 a été remontée à +0,5, et 3 à +2.

Pour les 15 autres, 4 ont été maintenues, 11 ont été revues à la hausse.

Les réductions d'ancienneté :

Au titre de la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 août 2005,
50 collègues (20% des ayant droit) bénéficient d'une réduction de 6 mois d'ancienneté,

78 collègues (30% des ayant droit) bénéficient d'une réduction de 2 mois d'ancienneté,
soit 456 mois au total à répartir.

3/ Pour être informé plus précisément de la CAPA

Nous ne pouvons pas publier la liste des collègues bénéficiaires (128 au total) des mois de réduction, vu la lourde charge de saisie que cela représente. Pour connaître votre situation à l'issue de la CAPA, ou pour obtenir de plus amples renseignements, il faut nous contacter au local syndical académique du SNASUB/FSU au 03.22.72.95.02 ou par courrier électronique : snasub.amiens@wanadoo.fr.

Les collègues syndiqué(e)s ou qui nous ont fait parvenir leur demande de révision de notation seront contactés à partir du jeudi 13 décembre 2005 pour les informations les concernant.

**Vos commissaires paritaires SNASUB/FSU
élu(e)s pour le corps des AASU,**

Claudine LESSARD, Evelyne DAUBELCOUR

**Section académique du SNASUB / FSU – 9, rue Dupuis 80000 AMIENS
Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02 -
Adresse électronique : snasub.amiens@wanadoo.fr**